

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 887/2016
Date: 17 août 2016
Direction: Direction des finances
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Office d'informatique et d'organisation: achat de licences Microsoft. Crédit-cadre 2017 – 2022

1 Objet

Accord d'entreprise (ci-après "EA") passé entre l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et Microsoft sur la concession de licences de logiciels pour l'administration cantonale, ainsi que les prestations qui y sont liées et le rajout potentiel de nouvelles licences (ci-après "true-up") pour les années 2017 à 2022. Le présent EA remplace le précédent qui couvrait les années 2011 à 2016.



2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0), articles 47, 48 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP: RSB 621.1), articles 139 et 149
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des finances (Ordonnance d'organisation FIN ; OO FIN ; RSB 152 221 171), article 11
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22), article 13, alinéa 1, lettre a, en relation avec Annexe chiffre 3

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense périodique nouvelle située entre CHF 5 071 000 et 5 720 000 par an (réserve exclue).

4 Montant déterminant du crédit

CHF 36 000 000 (réserve comprise)

Il est prévu de verser le crédit-cadre comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Coûts EA (renouvellement)	4'610'000	4'610'000	4'610'000	5'200'000	5'200'000	5'200'000	29'430'000
True-up 2017	922'000						922'000
True-up 2018		461'000					461'000
True-up 2019			461'000				461'000
True-up 2020				520'000			520'000
True-up 2021					520'000		520'000
True-up 2022						520'000	520'000
Réserve d'env. 10% 2017 - 2022							3'166'000
Total	5'532'000	5'071'000	5'071'000	5'720'000	5'720'000	5'720'000	36'000'000

Les montants sont inscrits au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit-cadre pour les années 2017 à 2022.

Il est prévu que les dépenses se répartissent sur les natures comptables suivantes:

Nature comptable *Intitulé nature comptable MCH2*
MCH2

316105	Locations/frais d'utilisation d'équipements informatiques
313310	Charges d'utilisation pour l'informatique : tiers

Le crédit est mis à la charge de l'unité CCPR 21368 (Office d'informatique et d'organisation).
Il concerne le groupe de produits 9300 Informatique et organisation).

6 Organe compétent pour l'utilisation du crédit-cadre

L'OIO est chargé de relayer le crédit-cadre par des arrêtés d'exécution.

La présente autorisation de dépenses est soumise au référendum facultatif et doit être publiée dans la feuille officielle.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



- Au Grand Conseil